



## Atelier 1 : Structurer un dispositif efficace pour assurer le reconditionnement, la normalisation des matériaux de construction -

### Annexe 3

**Table 1 : Quels besoins ce dispositif doit-il couvrir ?**

- Objectif général : Mettre en place des cadres réglementaire et opérationnel favorisant le réemploi des matériaux dans une logique d'économie circulaire et de développement local.
- ♦ Actions clés :
- Adapter les cadres réglementaires selon les besoins des usagers et les types de matériaux.
- Créer des fiches produits pour évaluer le potentiel de réemploi et garantir la conformité.
- Définir des critères d'agrément intégrant des enjeux sociaux (emploi local, insertion).
- Constituer un comité multipartite (assurances, provinces, chambres consulaires, clusters, fédérations du BTP) pour piloter et harmoniser les actions.
- Mettre en place un dispositif incitatif (subventions, défiscalisation, fiscalité positive, taxation différenciée)

#### Cadres

#### Qualification / Contrôle

Dans une logique de montée en fiabilité et en reconnaissance du réemploi des matériaux, il est recommandé de privilégier des matériaux pouvant faire l'objet d'essais techniques simples, réalisables localement. Pour cela, la mobilisation d'un laboratoire agréé, mutualisé à l'échelle du territoire, est envisagée. Ce laboratoire pourrait bénéficier d'un rayonnement régional, notamment vers Wallis-et-Futuna et la Polynésie française, afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des ressources.

En complément, la création d'un label « réemploi » est proposée. Ce label reposera sur un référentiel technique clair et un protocole d'évaluation rigoureux, garantissant la qualité, la traçabilité et la conformité des matériaux réemployés. Il constituerait un outil structurant pour sécuriser les opérations, renforcer la confiance des acteurs et valoriser les initiatives locales dans une démarche d'économie circulaire.

#### Capitalisation des retours d'expériences

#### Quels besoins pour ce dispositif ?

#### Traçabilité(s)

- **Cartographie des flux et des acteurs** : Il est essentiel de définir les flux de matériaux afin d'identifier les gisements prioritaires éligibles au réemploi. Cette démarche doit être complétée par une cartographie des acteurs et des usages pour adapter les solutions aux besoins concrets du territoire.
- **Mobilisation des assureurs** : L'implication des compagnies d'assurance dès les premières étapes est cruciale pour sécuriser les pratiques. À ce jour, seule la SMABTP semble disposée à accompagner ces démarches.
- **Renforcement des compétences** : La mise en place d'un réseau d'animation et de formation vise à professionnaliser les acteurs du BTP (architectes, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, artisans, bureaux de contrôle) autour des enjeux du réemploi.
- **Outils et sensibilisation** : Le développement d'outils numériques permettra de suivre les matériaux, d'ajuster l'offre et la demande, et de garantir la traçabilité. Parallèlement, des actions de communication (chantiers pilotes, forums, conférences) renforceront la sensibilisation et l'adhésion des parties prenantes.

Dans une optique de structuration durable de la filière du réemploi des matériaux, il est recommandé de mettre en place un système d'agrément et de certification fondé sur des critères relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce dispositif permettrait d'assurer la traçabilité des matériaux tout en valorisant les pratiques responsables et inclusives des acteurs engagés.

Parallèlement, la création d'une base de données centralisée apparaît comme un levier essentiel. Elle faciliterait le suivi des flux, l'identification des matériaux certifiés, et la mise en relation entre l'offre et la demande, tout en renforçant la transparence et la coordination entre les parties prenantes.